

La Bastide, le 14 janvier 2025



CC DES ALBERES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE
L'ILLIBERIS
3 IMPASSE DE CHARLEMAGNE
BP 90103
66704 ARGELES SUR MER CEDEX

Objet : Adhésion 2025

Référence : CF66/2025/F/12

APPEL À COTISATION

PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Adhésion 2025 à l'association des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales Pour l'ensemble des communes membres de la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès			
<u>Communes</u>			
Moins de 200 habitants	0	128,00 €	0,00 €
Entre 201 et 500 habitants	0	164,00 €	0,00 €
Entre 501 et 2 000 habitants	4	226,00 €	904,00 €
Entre 2 001 et 5 000 habitants	9	328,00 €	2 952,00 €
Entre 5 001 et 10 000 habitants	1	492,00 €	492,00 €
Entre 10 001 et 20 000 habitants	1	769,00 €	769,00 €
Entre 20 001 et 50 000 habitants	0	1 230,00 €	0,00 €
Plus de 50 000 habitants	0	1 538,00 €	0,00 €
TOTAL AVANT REMISE			5 117,00 €
REMISE 15% (ADHÉSION POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU TERRITOIRE)			- 767,55 €
TOTAL À RÉGLER			4 349,45 €

Appel à cotisation arrêté à la somme de quatre mille trois cent quarante-neuf euros et quarante-cinq centimes nets de taxes. L'Association des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales n'est pas assujettie à la TVA.

Association des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales			
Caisse d'Epargne - Perpignan			
Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
13485	00800	08911647452	02
IBAN FR76 1348 5008 0008 9116 4745 202			
SIRET 423 008 523 00015			

COLLECTIVITES FORESTIERES DES PYRENEES ORIENTALES

Un réseau d'élus au service des élus



Mairie de La Bastide – Le Village
66 110 LA BASTIDE



04 11 75 85 17



Date de réception en préfecture : 14/05/2025
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025
pyrenees-orientales@communesforestieres.org

www.collectivitesforestieres-occitanie.org